

## Législature 2021-2026

Séance du 17 novembre 2022

### Communication du Conseil communal au Conseil général

N°36

#### Réponse au Groupe BMR suite à la rencontre avec les citoyens

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Lors des divers de la dernière séance du Conseil général du 13 septembre 2022, Mme Stéphanie Joye, au nom du Groupe BMR, a partagé l'expérience de son Groupe de rencontres organisées avec les citoyens en début d'été. Comme elle l'a mentionné, suite à ces rencontres, le Groupe BMR a fait parvenir au Conseil communal une liste de questions, remarques et doléances sur divers thèmes. Nous pouvons y donner les réponses suivantes.

De nombreuses remarques ont été formulées concernant le fonctionnement de nos Secteurs de la voirie et des espaces verts ainsi que de l'entretien dans les villages. Ces remarques ont été transmises au nouveau chef du Service des eaux et du domaine public qui a la nouvelle responsabilité de ces deux Secteurs. Nous sommes conscients que certains dysfonctionnements existent dans l'exécution de certaines tâches. Nous tenons néanmoins à relever l'engagement et l'implication de notre personnel communal qui œuvre à fournir de bonnes prestations à notre population.

Un important travail de réorganisation est en cours au sein de ces Services que ce soit au niveau de la répartition des tâches, des outils, machines et véhicules à disposition ou encore du processus de suivi des demandes internes et externes. Un recensement de tous les travaux effectués par les mandataires dans les villages, qui a été maintes fois initié mais malheureusement jamais finalisé, et des prises de contact avec toutes les personnes concernées, sont également en cours pour redéfinir le rôle, les responsabilités et les interventions de chacun.

Concernant l'auberge de Bussy, nous nous en référons à la communication spécifique sur cet objet.

La Commune ne dispose en effet pas de numéro d'urgence général. Un service de piquet existe dans certains Secteurs d'urgence et la mise en place d'un tel service est à l'étude dans d'autres Secteurs, notamment au niveau des bâtiments.

Au niveau du stationnement dans les villages, nous vous confirmons que, comme cela a été mentionné lors de la séance d'informations au Conseil général du 29 août 2022, en lien avec la refonte du règlement communal de stationnement, la problématique du parcage de certaines places communales sera réglée au cas par cas dans les villages, selon les besoins.

Concernant Estaxibus, nous nous référons à la communication n°33 de la législature 2021-2026 lue lors de la dernière séance du Conseil général. Nous rappelons qu'il s'agissait d'un projet-pilote des TPF auquel le Conseil communal a participé, mais qu'il n'est pas appelé à se renouveler. S'agissant de la desserte des villages de la Commune, celle-ci est assurée par le transport public régional (TPF et CarPostal), qui est commandé par le Canton et la Confédération. Ce sont souvent les besoins scolaires qui permettent l'ouverture des lignes. Ensuite, la fréquentation permet d'ajouter des courses supplémentaires via les demandes au Service de la mobilité faites par les particuliers, les communes et la COREB dans le cadre de la consultation du projet d'horaire. On ne peut que recommander aux habitants de faire part de leurs demandes à ces trois entités en amont de la prochaine mouture de l'horaire, qui aura lieu au printemps 2023.

Enfin, concernant la Chapelle de Morens, les travaux ont été effectués selon les préavis du Service cantonal des biens culturels qui a refusé la pose de fenêtres à ouvertures.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Chassot  
Syndic

Lionel Conus  
Secrétaire général

**Conseiller communal responsable :** Eric Chassot, syndic